

Thème : LA SUPERVISION

Que s'est-il dit ?

Soyez concis et simple. Ecrivez lisiblement et clairement. Rédigez pour un lecteur qui n'aurait pas participé à l'atelier. Utilisez un feutre noir.. N'oubliez pas d'ajouter votre nom ainsi que celui des participants à l'atelier (faites circuler une autre feuille de compte-rendu). Rendez-vous ensuite dès que possible à la Salle de Rédaction au premier étage pour taper votre compte-rendu à l'ordinateur

Présentation : La supervision est un espace de parole, de réflexion, de prise de recul, de distance pour le médiateur qui peut être faite en face à face avec le superviseur ou en groupe, avec d'autres médiateurs.

Elle se distingue de l'analyse de pratique car elle est davantage centrée sur ce qui s'est joué et se joue pour le médiateur.

Cela rentre dans la formation continue du médiateur. C'est un axe d'amélioration dans sa pratique professionnelle.

Retours des participants, papillons et abeilles, voire bourdons !

- Nécessité d'être supervisé ou de la supervision, pour ne pas perdre son positionnement dans les médiations successives, de conserver son indépendance et son objectivité.
- C'est une confrontation des pratiques.
- Analyse de pratique et supervision indispensables
- Le médiateur a besoin d'un miroir : il y voit ce qu'il veut. Le miroir n'est pas un contrôle. Il renvoie une image que le médiateur n'attendait peut-être pas.
- Le malaise du médiateur. Comment le déterminer, l'exprimer : les mots pour le dire.
- L'analyse de pratique ou la supervision tient à cœur au magistrat (agrément pour être accepté comme médiateur auprès de la cour d'appel en région).
- Comment mettre en place une supervision des médiateurs internes (en entreprise ou organisation) ? Quels critères définis pour une supervision en interne ? Quels profils pour être superviseur dans une structure ? Pour quel objectif ? Pourquoi ?
- La supervision est un parachute pour le médiateur individuel et un diapason pour le co-médiateur.
- Elle fait suite au débriefing immédiat des co-médiateurs après la médiation.
- Elle peut être animée par un formateur permanent lorsqu'il y a un centre de médiation.
- La supervision ne doit pas être imposée mais valorisée en indiquant qu'elle contribue à l'équilibre du médiateur.
- La supervision est-elle un « contrôle » qualitatif du médiateur ? Un piège à cons ? D'où l'importance de la définition préalable des termes par celui qui les utilise.
- Le superviseur peut-il être un référent pour le médiateur ?

Porteur du Thème (Nom et prénom) Dominique RETOURNE

Autres participants (Noms et Prénoms)

Catherine BRAND, Maryvonne HENRY, Christinie LEPRINCE, Philippe DUMAS, Marianne LASSNER, Dominique CHEVAILLIER-BOISSEAU, Noël MELIN, G. MOULIN, Martine BOUTIN, Anne-Marie MARTINY, Marielle PLANEL, Nicolas de SEZE, Marie LEBRUN, Jean ROOY.